

Sessions 2023

14 septembre 9h-17h30
Pôle coopératif le Woopa
10 Av. des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin

Animation

Caroline DIULEIN
Chargée de mission

Durée

7 h sur 1 journée

Prix net

650,00 € / pers.

Cette formation est prise en charge pour les coopératives d'Hlm adhérentes à la Fédération (sous condition).

Présentation

En matière d'assurance construction, il est essentiel de distinguer ce qui relève de l'obligation du maître d'ouvrage et de celles des autres intervenants dans l'acte de construire. Pour les non-juristes, la réglementation en la matière peut parfois apparaître comme très technique. En maîtriser les fondamentaux, et en particulier les spécificités des différentes garanties légales, est pourtant essentiel.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les besoins d'assurance spécifiques à la maîtrise d'ouvrage
- Maîtriser le cadre réglementaire de l'assurance construction

Public

Directeur/trice • Monteur/euse d'opération • Responsable de programme • Assistant.e technique.

Programme

- **Les intervenants dans l'acte de construire et les responsabilités respectives**
- **Les garanties légales**
 - garanties décennales
 - bon fonctionnement
 - parfait achèvement
- **Le cadre réglementaire**
 - ordonnance du 8 juin 2005
 - dommage aux existants
 - éléments d'équipements
 - Contrat Collectif de Responsabilité Décennale

Prérequis

Aucun prérequis pour cette formation. En complément, il est conseillé de suivre la formation « Risques et responsabilités du maître d'ouvrage ».

Méthodologie

L'action de formation alternera exposés théoriques, illustrations pratiques sur la base de cas concrets et échanges avec les participants. Un quiz permettra aux apprenants d'éprouver leurs connaissances. Les supports utilisés au cours de la session seront remis à chaque participant.

Contact

Amélie Piégay
07 63 47 37 68
formations@arecoop.fr

